

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 4 novembre 2020**

Date de la convocation : 29 octobre 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Mohamed AMARA, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Marie-Claire NÉ, Nicolas PATRIARCHE, Martine RODRIGUEZ.

Membres suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU), Valérie RAMEAU (a suppléé Alain TREPEU).

ETAIT REPRÉSENTÉ :

Jean-Louis PERES (a donné pouvoir à Michel CAPERAN).

ETAIENT EXCUSÉS :

Michel BERNOS, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Francis PEES, Valérie REVEL, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

ETAIENT ABSENTS :

Claude ANTIN, Marie-Pierre CABANNE, Marc GAIRIN, Jean-Yves LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Marc PEDELABAT, Josy POUHEYTO.

N° 5 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION URBANISME

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Afin de traiter au mieux l'ensemble des dossiers d'urbanisme du Grand Pau, une commission de travail spécifique a été mise en place par délibération du 26 août 2011. Elle est en charge d'examiner la compatibilité des documents d'urbanisme et politiques sectorielles avec le SCoT du Grand Pau, et d'analyser les demandes de dérogation liées à la règle de la constructibilité limitée. Elle présente ensuite au Bureau la synthèse de ses travaux, le Bureau demeurant l'instance compétente pour émettre la décision finale.

En outre, cette commission urbanisme a pour objet de suivre les chantiers engagés dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, notamment d'approfondir certaines orientations, de définir des actions collectives visant à sensibiliser et accompagner les intercommunalités et communes du Grand Pau.

Lieu d'échanges et de réflexions, cette commission participe également à l'information des élus sur les éléments de veille juridique (évolutions législatives), à l'acculturation en matière d'urbanisme durable, au partage et à la coordination des démarches menées à l'échelle du Grand Pau.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte préside cette commission de plein droit et la convoque. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Président, Monsieur le 1er Vice Président, Thierry CARRERE, ou Monsieur le 2nd Vice Président, Bernard PEYROULET, pourront présider la Commission.

Il convient de désigner les nouveaux membres de cette commission.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Communauté de Communes des Luys en Béarn

Jean-Yves COURREGES, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Marc PEDELABAT

Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Marie-Pierre CABANNE, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Alain TREPEU

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Marc DENAX, Marie- Claire NÉ

Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Claude ANTIN

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

Il vous appartient de bien vouloir vous prononcer sur la composition de la Commission Urbanisme du Grand Pau telle que ci-dessus énoncée.

Madame Cabanne, Madame Né,
Messieurs Courrèges, Laborde-Rayna, Lanusse-Cazalé, Pedelabat, Gairin, Larrazabal, Legrand-Ferrière, Trepeu, Buron, Capéran, Denax, Antin,
sont désignés, à l'unanimité, membres de la commission urbanisme.

Cette délibération est examinée lors d'une séance qui se tient en visioconférence, en vertu du décret 2020-1310 en date du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. L'assemblée a validé ces modalités d'organisation.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUBRET



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Victor Dubret".